



recensement agricole 2010

Premières tendances Pyrénées-Atlantiques

En 2010, en Pyrénées-Atlantiques, **12 000** exploitations valorisent **330 200** hectares de surface agricole et utilisent 99 000 hectares d'estives. En dix ans, le département a perdu moins du cinquième de ses exploitations et 26 200 hectares de terres à vocation agricole. Au niveau des orientations, maïs, ovins et volailles de qualité demeurent les piliers de l'agriculture basco-béarnaise. Au niveau des exploitants, l'agriculture du département se caractérise par son dynamisme. Les Pyrénées-Atlantiques accueillent la plus grande part des nouveaux installés de la région. En 2010, les Pyrénées-Atlantiques concentrent 15% du potentiel économique agricole aquitain. Elles se positionnent au 27^{ème} rang des départements agricoles français.

429 200 hectares de surface agricole utilisée

En 2010, dans les Pyrénées-Atlantiques, on recense 12 000 exploitations agricoles et près de 120 structures gestionnaires de pacages collectifs (estives).

Les exploitations regroupent une surface agricole utilisée (SAU) de 330 200 hectares et les structures collectives gèrent plus de 99 000 hectares de SAU, essentiellement composée de prairies peu productives qu'elles mettent à disposition des éleveurs pour y faire paître leur bétail à la belle saison.

Avec plus de 211 000 hectares, les surfaces toujours en herbe et fourrage représentent plus de 64% de la SAU

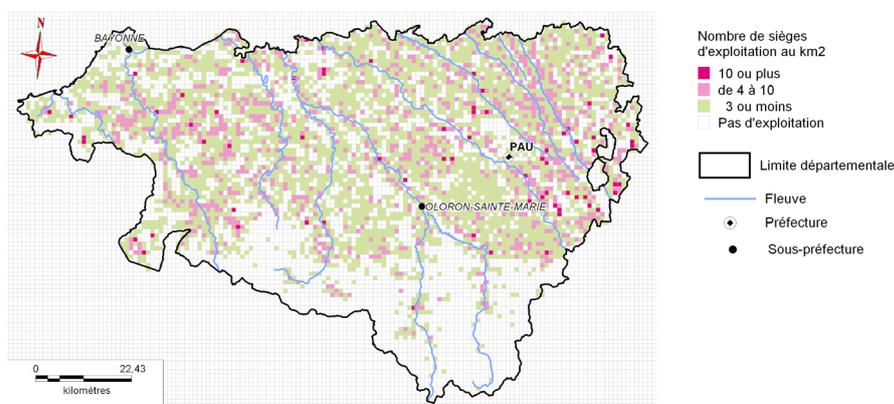
des exploitations agricoles. Viennent ensuite les céréales (essentiellement du maïs) pour 31% et les autres cultures (oléagineux - protéagineux, vignes, légumes) pour moins de 5% de la SAU.

En dix ans, la SAU des exploitations a diminué de plus de 7%.

Les sièges d'exploitation se répartissent sur l'ensemble du département (hors montagne), mais ils sont particulièrement denses au Pays Basque et sur la zone de plaine et coteaux au nord-est du département.

Un réseau d'exploitations dense

Localisation des sièges d'exploitation dans les Pyrénées-Atlantiques (densité au km²)



Note de lecture :
 Cette carte représente le nombre de sièges d'exploitation géolocalisés par km².
 Une maille de la grille = 1 km²

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les Pyrénées-Atlantiques, 15% du potentiel économique agricole aquitain

Définitions

■ L'**exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- Elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

- Elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères ...)

- Sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **SAU** : superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

Une spécialisation qui s'affirme

En dix ans, l'agriculture basco-béarnaise a perdu moins du cinquième de ses exploitations (- 18%). Il s'agit du résultat le plus bas enregistré en Aquitaine. Toutefois, dans le même temps, plus de 26 000 hectares de terres qui avaient un usage agricole en 2000 ne l'ont plus en 2010. Soit l'équivalent de ce qu'avait gagné l'agriculture départementale entre 1988 et 2000.

Côté secteur « animal », le recul de l'élevage se confirme. Les secteurs bovins lait, ovins et porcins voient disparaître en moyenne entre le cinquième et la moitié de leurs unités. Seul, le secteur avicole se maintient.

A l'opposé, on note une bonne tenue du secteur « végétal ». Vignes et fruits se maintiennent. Le secteur des grandes cultures représente trois exploitations départementales sur dix en 2010, contre deux en 2000. Il devient le premier secteur en nombre d'exploitations en 2010.

Par spécialisation ou disparition le nombre d'exploitations mixtes (polyculture, polyélevage, autres associations) se replie fortement, passant de 2 800 en 2000 à 1 700 en 2010.

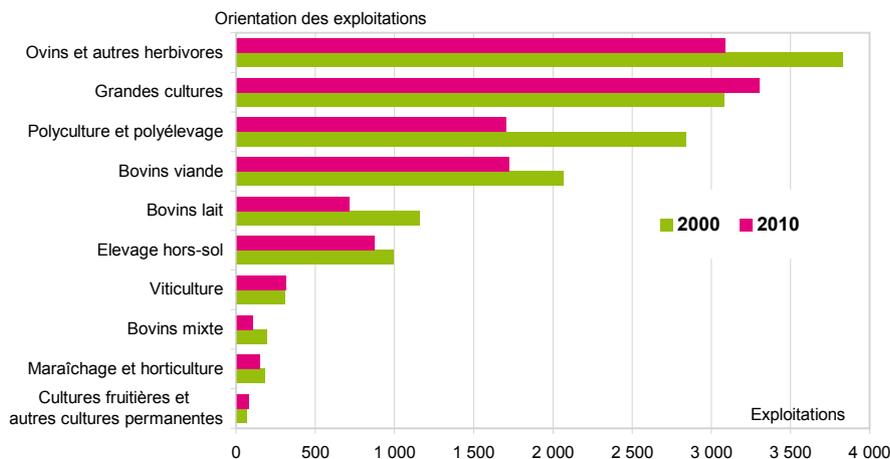
Maïs, ovins et volailles, les piliers de l'agriculture

Entre 2000 et 2010, le taux de disparition des exploitations affecte particulièrement les petites (voir encadré) et moyennes exploitations, en moyenne plus d'une sur cinq.

Le nombre de grandes exploitations, dont le potentiel de production dépasse 100 000 euros, progresse sur la période. Elles représentent plus d'un dixième de l'effectif et la moitié de la valeur du potentiel de la production départementale. Près du tiers est recensé en aviculture.

En 2010, les Pyrénées-Atlantiques représentent 15% du potentiel économique agricole aquitain, comme en 2000. Ce résultat les positionne au 27^{ème} rang des départements agricoles français, comme en 2000.

Maïs et ovins affirment leur présence



Source : Agriste - Recensements agricoles

88% du volume de travail est familial

Les Pyrénées-Atlantiques font partie des départements aquitains ayant le mieux résisté à la baisse d'activité agricole : 23% d'UTA (unité de travail annuel) en moins, entre 2000 et 2010, dans les moyennes et grandes exploitations, contre 32% pour le reste de l'Aquitaine. L'emploi familial reste très présent, réalisant 88% du volume de travail de l'ensemble des exploitations. Les Pyrénées-Atlantiques font ainsi partie des dix départements français où la part de travail familial est la plus importante.

Dans les grandes et moyennes exploitations, si le nombre d'actifs familiaux baisse en dix ans, ce sont surtout les salariés permanents qui voient leur part diminuer (- 14%). Le recours accru aux entreprises agricoles (ETA et CUMA), qui effectuent plus de 7% du volume de travail non familial, ainsi qu'au travail saisonnier, ne compense pas cette perte.

Alors qu'elles ne représentent que 4% des exploitations et 2% des surfaces du département, les exploitations spécialisées en fleurs et horticulture ou en viticulture emploient plus du quart du salariat

extérieur. Les exploitations avicoles et celles pratiquant la polyculture-élevage pourvoient également à l'emploi salarié de manière importante.

Comme partout en Aquitaine, le nombre d'actifs familiaux diminue régulièrement depuis dix ans, en partie à cause de la baisse du nombre d'exploitations, mais aussi de l'accroissement de l'activité extérieure des membres de la famille. C'est particulièrement le cas pour les Pyrénées-Atlantiques, où 39% des chefs et coexploitants et 29% des autres actifs familiaux sont pluriactifs.

L'agriculture du département se caractérise par son dynamisme. Les Pyrénées-Atlantiques accueillent la plus grande part des nouveaux installés de la région (39% des exploitants aquitains ayant obtenu une DJA entre 2000 et 2010), mais c'est aussi là que les chefs d'exploitation de moins de 40 ans sont les plus nombreux, notamment au Pays Basque. Contrairement à leurs aînés, ils dirigent plus fréquemment des exploitations spécialisées en élevage d'ovins et caprins, et moins en cultures de céréales et oléoprotéagineux.

Définitions

Les **actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

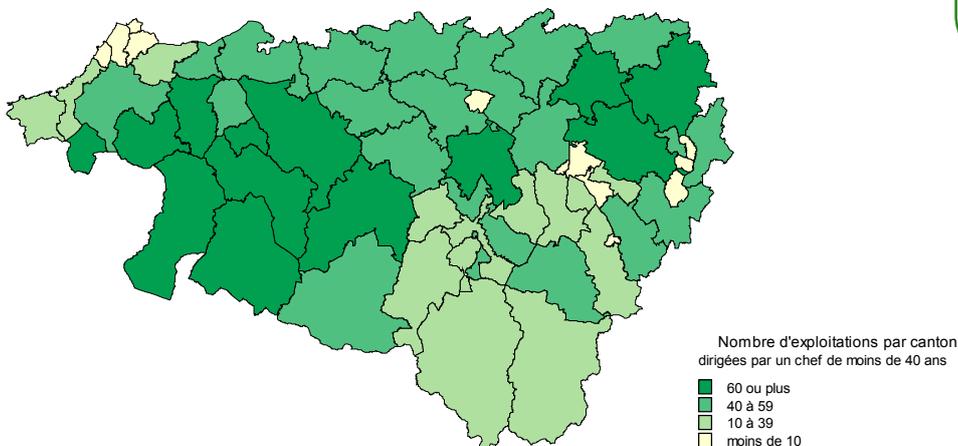
Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Un tiers des chefs aquitains de moins de 40 ans



Source : Agreste - Recensement agricole 2010



Diversification, circuits courts : un complément de revenu

La diversification : un complément d'activité pour une exploitation sur dix

Afin de mieux valoriser leurs produits, outils ou site de production, près de 1 300 exploitations, soit 11% de l'ensemble des exploitations agricoles des Pyrénées-Atlantiques, développent une activité de diversification : transformation de produits à la ferme, travaux à façon, tourisme vert, production d'énergie renouvelable... La contribution de celle-ci au chiffre d'affaires, modeste dans les moyennes à grandes unités (moins de 10% du chiffre d'affaires pour le tiers d'entre elles) peut se révéler vitale pour les petites exploitations : pour deux unités sur trois, les activités de diversification représentent plus de 50% de leur chiffre d'affaires.

La transformation de lait, avec notamment la fabrication de fromage de brebis, concerne 30% des exploitations ayant opté pour la diversification de leurs activités. L'agritourisme (hébergement, restauration, activités de loisir) est proposé par une unité sur quatre et la transformation des autres produits agricoles (découpe et conserve de viande, production de cidre, ...) par une unité sur six.

Les circuits courts : un mode de distribution complémentaire pour près de 15% des exploitations

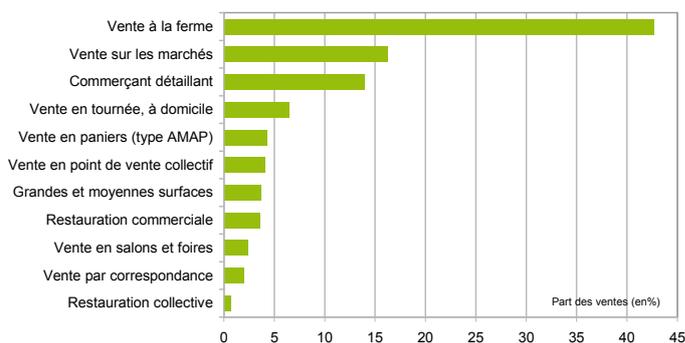
La commercialisation des produits de l'exploitation via des circuits courts (hors vins, voir encadré) concerne plus de 1 700 unités soit près de 15% des exploitations de Pyrénées-Atlantiques. Près de la moitié d'entre elles réalisent ainsi plus de 50% de leur chiffre d'affaires.

Ce sont les produits animaux (transformés ou non) et les produits laitiers qui sont les plus souvent commercialisés dans ce cadre. Ils sont proposés respectivement par 31% et 23% des exploitations. Il s'agit le plus souvent d'unités ayant une spécialisation ovine.

Près de 90% des exploitations concernées par les circuits courts ne mobilisent qu'un seul mode de commercialisation. La vente directe à la ferme constitue le mode le plus utilisé (43% des cas), viennent ensuite la vente sur les marchés (16% des cas) et la vente à un commerçant détaillant (14% des cas).

La vente en panier (type AMAP) est marginale et n'est proposée que quatre fois sur cent.

Vente à la ferme, sur les marchés ou à un commerçant détaillant : 80% des ventes



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Définitions

■ Diversification

Les activités lucratives mentionnées dans la partie « Diversification » concernent l'ensemble des activités réalisées par l'exploitant, qui sont autres que directement agricoles. Il peut s'agir de transformation de produits agricoles et de ventes de produits transformés, ou encore d'agritourisme, de travaux à façon.

Ces activités de diversification peuvent se faire de deux façons différentes, soit au sein de l'exploitation elle-même, soit dans le cadre d'une entité juridique spécifique.

■ Circuits courts

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

Le producteur peut réaliser la commercialisation de ses produits en son nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation.

Le champ se limite aux produits issus de l'exploitation et destinés à l'alimentation humaine, hors vins. Les données concernant la commercialisation des vins feront l'objet d'un traitement spécifique.

Le Recensement Agricole 2010 n'a pu être réalisé que grâce à la collaboration des 43 100 exploitations agricoles d'Aquitaine, interrogées par 250 enquêteurs sous l'égide des agents du pôle Collecte du Sriset Aquitaine. Qu'ils en soient tous remerciés.

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
 51, rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX
 Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
 Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

© AGRESTE 2011

Prix : 2,50 €

Directeur Régional : Hervé DURAND
 Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
 Composition - Impression : SRISSET Aquitaine
 Dépôt légal à parution
 N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412